



Conseil économique et social

Distr. limitée
14 mars 2019
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Soixante-deuxième session

Vienne, 14-22 mars 2019

Projet de rapport

Rapporteur : Alvaro Salcedo Teullet (Pérou)

Organisation de la session et questions administratives

A. Consultations informelles d'avant-session

1. Lors des consultations informelles d'avant-session présidées par le Premier Vice-Président, Kazem Gharib Abadi (République islamique d'Iran), et tenues le 13 mars 2019, la Commission a procédé à un examen préliminaire des projets de résolutions qui avaient été déposés à la date limite du 14 février 2019, conformément à sa décision 55/1, et discuté de questions liées à l'organisation de sa soixante-deuxième session.

B. Ouverture et durée de la session

2. La Commission des stupéfiants a tenu sa soixante-deuxième session, y compris son débat ministériel, à Vienne du 14 au 22 mars 2019. Son président a ouvert la session.

C. Participation

3. Ont participé à la session les représentants de [...] États membres de la Commission [...] n'étaient pas représentés). Y ont également assisté les observateurs de [...] autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que d'États non membres, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres. La liste des participants est publiée sous la cote [E/CN.7/2019/INF/2](#).

D. Élection du Bureau

4. À la section I de sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a décidé que, à compter de l'an 2000, la Commission des stupéfiants devrait, à la fin de chaque session, élire son Bureau pour la session suivante et encourager ce dernier à jouer un rôle actif dans les préparatifs des réunions ordinaires et des réunions intersessions de la Commission pour permettre à celle-ci de donner des orientations continues et efficaces au programme contre la drogue de l'ONUDC.



5. Conformément à cette résolution et à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, la Commission a, à l'issue de la reprise de sa soixantième et unième session, le 7 décembre 2018, ouvert sa soixante-deuxième session afin d'élire son Bureau pour cette session. À cette séance, elle a élu le Président, le Premier Vice-Président, la Troisième Vice-Présidente et le Rapporteur.

6. Le 28 février 2019, le Groupe des États d'Europe orientale a présenté la candidature de Dubravka Plejic Markovic (Croatie) à la fonction de deuxième vice-président. À sa 1^{re} séance, le 14 mars 2019, la Commission a élu sa Deuxième Vice-Présidente.

7. Compte tenu de la rotation des fonctions selon le principe de la répartition régionale, les membres du Bureau de la Commission à sa soixante-deuxième session et leurs groupes régionaux respectifs étaient les suivants :

<i>Fonction</i>	<i>Groupe régional</i>	<i>Membre</i>
Président	États d'Afrique	Mirghani Abbaker Altayeb Bakhiet (Soudan)
Premier Vice-Président	États d'Asie et du Pacifique	Kazem Gharib Abadi (République islamique d'Iran)
Deuxième Vice-Présidente	États d'Europe orientale	Dubravka Plejic Markovic (Croatie)
Troisième Vice-Présidente	États d'Europe occidentale et autres États	Maria Assunta Accili Sabbatini (Italie)
Rapporteur	États d'Amérique latine et des Caraïbes	Alvaro Salcedo Teullet (Pérou)

8. Conformément à la résolution 1991/39 du Conseil économique et social et à la pratique établie, un groupe composé des Présidents des cinq groupes régionaux, du Président du Groupe des 77 et de la Chine et du représentant ou de l'observateur de l'État assurant la présidence de l'Union européenne aide le Président de la Commission à régler les questions d'organisation. Ce groupe et les membres du Bureau constituent le bureau élargi prévu dans la résolution 1991/39 du Conseil.

9. Pendant la soixante-deuxième session de la Commission, le bureau élargi s'est réuni les [...] et [...] mars 2019 pour examiner des questions liées à l'organisation des travaux.

E. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

10. À sa 1^{re} séance, le 14 mars 2019, la Commission a adopté par consensus son ordre du jour provisoire et le projet d'organisation de ses travaux (E/CN.7/2019/1), conformément à la décision 2018/246 du Conseil économique et social. L'ordre du jour était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Débat ministériel

3. Ouverture du débat ministériel.
4. Débat général.
5. Tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes :

- a) Bilan de l'application de tous les engagements¹ pris pour aborder et combattre conjointement le problème mondial de la drogue, en particulier au regard de la date butoir de 2019 pour la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 36 de la Déclaration politique ; analyse des tendances, lacunes et problèmes existants et émergents ;
 - b) Préserver l'avenir : intensifier nos efforts pour faire face au problème mondial de la drogue en développant la coopération internationale, s'agissant notamment des moyens de mise en œuvre, du renforcement des capacités et de l'assistance technique, sur la base de la responsabilité commune et partagée.
6. Conclusions du débat ministériel.
7. Clôture du débat ministériel.

Débat consacré aux activités opérationnelles

8. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique :
- a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
 - b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
 - c) Méthodes de travail de la Commission ;
 - d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes.

Débat consacré aux questions normatives

9. Application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues :
- a) Modification du champ d'application du contrôle des substances ;
 - b) Examen de substances en vue d'éventuelles recommandations d'inscription aux Tableaux des Conventions : difficultés à résoudre et travaux futurs de la Commission des stupéfiants et de l'Organisation mondiale de la Santé ;
 - c) Organe international de contrôle des stupéfiants ;
 - d) Coopération internationale visant à assurer la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement ;
 - e) Autres questions découlant des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.
10. Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue :

¹ Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ; Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ; et document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue ».

- a) Réduction de la demande et mesures connexes ;
 - b) Réduction de l'offre et mesures connexes ;
 - c) Lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire pour renforcer la coopération internationale.
11. Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, notamment dans les sept domaines thématiques du document final.
 12. Coopération et coordination interinstitutions des actions menées pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue.
 13. Recommandations des organes subsidiaires de la Commission.
 14. Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

* * *

15. Ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session de la Commission.
16. Questions diverses.
17. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-deuxième session.
